

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS
(GIRONDE)**

Date de convocation : 03/03/2026	
Membres :	
En exercice :	09
Présents :	06
Votants :	06
Date de publication : 10/03/2026	

Le 09 mars 2026 à 18h00 à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains,

le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-et-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Président du CCAS.

Étaient présents : Jeanine BEAUBOIS, Jean Georges CLAIR, Aurélia FOURNIER, Corinne GRÉGOIRE, Sophie GUIRAUD et Katia PÉDEMAY

Était représentée : Colette FROIDEVAUX par Sophie GUIRAUD

Étaient absentes : Nathalie KATSAMANTOU et Sophie SUBIRATS

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2026-01

OBJET : Adoption du compte financier unique 2025 du budget du CCAS

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il consiste à échanger des données entre le Service de Gestion Comptable (SGC) et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de collectivité et du comptable public.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président devra se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, le Conseil d'Administration est placé sous la présidence de Jeanine BEAUBOIS, doyenne.

Il est rappelé que, le budget annexe du SAAD ayant été clôturé, les résultats définitifs ont été réintégrés au budget principal du CCAS :
2 927,12 € en résultat de fonctionnement reporté - R002,
15 468,59 € en solde d'exécution reporté – R001.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2022-14 du 25 octobre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Cabanac-et-Villagrains, délibérant sur le compte financier unique du **budget CCAS de Cabanac-et-Villagrains** de l'exercice 2025 adressé par Monsieur Jean Georges CLAIR, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Conformément à la réglementation, Jean Georges CLAIR se retire de la séance. Jeanine BEAUBOIS, doyenne, assure la présidence du vote du compte financier unique.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration se prononce pour :

- **donner acte** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET 2025				
		Dépenses	Recettes	Exécution
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	61 713,49 €	41 126,65 €	- 20 586,84 €
	Investissement	0 €	99,74 €	99,74 €
		Dépenses	Recettes	
REPORTS 2024	Fonctionnement		23 672 €	
	Investissement		15 529,12 €	
TOTAL		61 713,49 €	80 427,51 €	18 714,02 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2026	Fonctionnement			
	Investissement	0 €	0 €	

	Total à reporter en 2026	0 €	0 €	
		Dépenses	Recettes	Exécution
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	61 713,49 €	64 798,65 €	3 085,16 €
	Investissement	0 €	15 628,86 €	15 628,86 €
	TOTAL	61 713,49 €	80 427,51 €	18 714,02€

- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 06
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 09/03/2026

L'administratrice



Jeanine BEAUBOIS

La secrétaire

Katia PÉDEMARY